



« Bonne gouvernance et lutte contre la corruption dans le secteur des assurances »

Intervention de M. Mohammed Bachir RACHDI

Président de l'INPPLC – Rabat, 23 novembre 2020

Monsieur le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale,

Monsieur le Wali de Bank Al Maghrib,

Madame la Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux,

Mesdames et Messieurs, Honorables participants,

C'est un plaisir renouvelé pour moi que de participer avec vous ce matin, à ce webinaire sur «**la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans le secteur des assurances**», qui vient consolider nos efforts de mise en œuvre d'actions conjointes pour le renforcement de la gouvernance et la prévention et la lutte contre la corruption dans le secteur financier. Un événement qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de coopération engagé depuis un an, presque jour pour jour, entre les autorités de supervision du secteur financier et l'INPPLC, consacrant ainsi la volonté partagée des quatre institutions ici présentes, de faire rayonner la probité et la transparence dans leur écosystème.

Aussi, cet engagement s'est matérialisé cette année par la mise en œuvre de plusieurs sessions de sensibilisation et de formation sur différents aspects en matière de lutte contre la corruption, au profit des responsables et cadres des autorités de supervision, mais également au profit de leurs assujettis. Des actions qu'il est prévu de poursuivre et de compléter à partir de l'année prochaine par d'autres plus ciblées pour chaque métier, et ce en étroite collaboration avec les organisations professionnelles et les acteurs clés du secteur. Pour ce faire, un plan d'action global est en cours de finalisation en étroite coordination avec les différentes parties prenantes.

Mesdames et Messieurs, Honorables participants,

Le Maroc se trouve aujourd'hui plus que jamais face à de grands défis. Il est appelé à marquer des inflexions majeures au niveau de ses politiques et de ses réformes structurelles qui doivent être profondes pour répondre aux aspirations d'un développement soutenu et durable, capable de satisfaire les attentes légitimes des citoyens, non seulement des générations actuelles, mais en anticipant sur la préservation des intérêts des générations futures.

Tous les rapports nationaux et internationaux traitant de la question de développement, mettent la corruption, dans ses formes les plus diverses, parmi les premiers facteurs qui se dressent devant le développement et affaiblissent les chances des pays de saisir toutes les opportunités pour assurer un développement socio-économique en phase avec leurs vraies potentialités, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle de chaque région et localité.

Aussi, il devient admis que la corruption est en tête des facteurs qui sapent les fondements de l'État de droit, favorisent les différentes formes de privilèges, de clientélisme et de népotisme, remettant ainsi en cause l'égalité des chances, et celle d'avoir accès aux moyens et aux conditions qui garantissent une meilleure participation à la production de richesses et qui en assurent en conséquence une répartition plus équitable.

Force est de constater que la situation ne s'améliore pas. La corruption prend de l'ampleur dans un contexte où le développement des marchés, des organisations et des technologies ont tendance à être pleinement exploités et mis au service d'une sophistication des pratiques de corruption, de blanchiment et de crimes financiers.

La crise sanitaire actuelle, n'est pas de nature à améliorer les choses et restreindre les pratiques de corruption. Bien au contraire, elle présente de nouveaux risques avec de nouvelles formes de corruption.

Le Maroc, comme tous les autres pays, se trouve confronté à des situations d'urgences indéniables, nécessitant des formes nouvelles de concentration du pouvoir, voire même à des implications en matière de restrictions du respect des droits et libertés. La situation exige l'engagement de budgets colossaux pour couvrir les dépenses nécessaires en matière de santé et de couverture sociale, mais aussi pour en injecter dans l'économie afin d'atténuer les effets de la crise. De par ces dimensions et ces implications, le secteur financier se trouve concerné au premier plan.

Devant ces enjeux majeurs et la lourdeur des contraintes associées, il devient impératif de développer des approches coordonnées pour veiller ensemble à empêcher tout risque de développement d'une pandémie de corruption, qui ferait suite à la pandémie sanitaire.

Dans ce sens, les régulateurs et les acteurs économiques sont appelés à renforcer et accélérer l'inclusion de dispositifs de prévention de la corruption dans leurs processus de décisions et de contrôle.

De par sa position directe, d'acteur et de régulateur d'une part et celle de carrefour et de canal de fluence pour tous les autres secteurs, d'autre part, le secteur financier a un rôle clé dans le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et contre les risques de blanchiment et de transferts des produits du crime. Si ce rôle clé est de nature structurelle, il prend encore plus d'ampleur dans une période marquée par des conditions exceptionnelles liées à la crise mondiale de la COVID-19.

Un exemple peut nous illustrer l'ampleur que peut prendre une pratique de corruption dans le secteur financier. Le parcours atypique de M. Xiang Junbo est édifiant à ce titre. Il a été reconnu coupable en 2018, d'actes de corruption pendant la période allant de 2005 à 2017, où il fût respectivement Gouverneur adjoint de la banque centrale, puis PDG d'une des 4 plus importantes banques commerciales de son pays, dont il a réussi l'introduction en bourse (à Hong Kong et à Shanghai), avant d'être nommé à la tête du régulateur chinois des assurances (entre parenthèses on peut aussi rappeler qu'avant cette période il était Auditeur Général adjoint à la cour des comptes chinoise).

Pendant ce parcours, il a tiré d'actes de corruption, l'équivalent de plus de 3 millions de dollars US, en contrepartie d'octrois de promotions professionnelles, de marchés publics, de crédits, et autres avantages indus.

Le secteur des assurances, composante importante des services financiers, n'est pas en reste et semble avoir pris conscience, depuis déjà quelques années, de la nécessité d'y faire face. Une enquête au niveau international, menée en 2014 par l'IAIS (l'Association Internationale des Superviseurs des Assurances), cite plusieurs cas avérés de corruption dans le secteur des assurances (en Indonésie, en grande bretagne pour des pots de vin, en outre-mer et ailleurs). Elle conclut sur la nécessité de prendre des orientations dans le sens de la prévention et la lutte contre la corruption au niveau des superviseurs mais également auprès de leurs assujettis.

Pour revenir à notre secteur financier au Maroc, il est indéniable qu'il se positionne parmi les fleurons de l'économie nationale : il est régi par un cadre réglementaire inscrit dans une dynamique anticipative, en assurant une conformité avec les standards internationaux les plus avancés.

Toutefois, il est important de doubler de vigilance pour observer une conformité avancée aux normes anti-corruption, pour anticiper tout risque d'exposition des acteurs marocains, à de lourdes sanctions, dans un environnement marqué par l'accélération de promulgation et d'application de législations extraterritoriales en matière de lutte contre la corruption, combinée avec une présence de plus en plus forte à l'international, et particulièrement dans des régions réputées à haut risque en la matière dont le niveau est variable d'un pays à l'autre.

Cette vigilance est d'autant plus d'actualité, qu'une récente étude réalisée par le cabinet « Hogan Lovells » menée auprès des responsables de conformité de plusieurs multinationales, montre que la sensibilité de ces dernières aux risques précités n'est pas encore à la hauteur des enjeux.

Mesdames et Messieurs, Honorable participants,

Ces défis, le Maroc et les acteurs que vous êtes en ont pleinement conscience. Notre pays est aujourd'hui engagé pour ouvrir une nouvelle ère de combat contre ce fléau. Un engagement porté par une ferme volonté au plus haut niveau de l'Etat pour opérer un changement profond de la réalité de la corruption dans notre pays.

Une volonté qui se traduit par une démarche audacieuse, qui tire ses fondamentaux de la Constitution du Royaume, qui dédie tout un chapitre à la bonne gouvernance, à l'intégrité et à la reddition des comptes. Plusieurs instances nationales dites « de bonne gouvernance » - *dont fait partie l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de lutte contre la corruption*, ont été ainsi élevées au rang d'instances constitutionnelles et indépendantes.

Parmi les réformes structurelles qui soutiennent cette entreprise, l'adoption attendue du projet de loi 46.19, déjà approuvé par le Conseil de Gouvernement en juin 2020, et qui est aujourd'hui dans des phases avancées au niveau de la Chambre des représentants. Une adoption définitive qui devrait avoir lieu avant la fin de la session parlementaire ouverte, malgré quelques contraintes et résistances.

Une loi qui viendrait consacrer les missions et pouvoirs de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, dont les actions sont fondées sur le principe d'une forte synergie et complémentarité institutionnelle et sont structurées autour de six axes majeurs fortement articulés que je pourrais résumer de manière très synthétique ci-après :

- **Axe 1** : La proposition des **orientations de la stratégie de l'Etat** en matière de prévention et de lutte contre la corruption, de promotion des valeurs de probité, d'éthique et de transparence et d'installation des règles de bonne gouvernance et de suprématie de la loi.
- **Axe 2** : **L'approfondissement de la connaissance objective**, entre innovation et évaluation du phénomène de la corruption et de ses impacts.
- **Axe 3** : La **veille juridique**, la proposition de recommandations et le suivi de la **mise en conformité de la législation nationale**, avec les normes et conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
- **Axe 4** : La **sensibilisation, mobilisation et interaction** avec les différentes composantes de la société, permettant de renforcer le rôle de la société civile et des médias et de promouvoir les valeurs d'intégrité et d'éthique ;

- **Axe 5 : La détection et l’instruction** de dossiers relatifs à des actes susceptibles de constituer des violations **administratives, financières ou pénales** en matière de corruption, pour les mettre **sur la voie de l’application de la loi**, et d’en faire un levier de **dissuasion et de lutte contre l’impunité** ;
- **Axe 6 : La structuration et l’innovation** dans le domaine de la **coopération, nationale et internationale**, pour un enrichissement mutuel et une consolidation des apports et des expériences.

Un axe dans le cadre duquel s’inscrit la convention de partenariat que nous avons engagée avec vos institutions, depuis un an et que nous souhaitons voir se développer et densifier les actions de prévention et de lutte contre ce fléau qui range notre pays, participant ainsi à l’édification d’un environnement favorable à l’accélération d’un développement soutenu et durable et à l’épanouissement de l’ensemble de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs, Honorable Assistance,

Pour construire son référentiel et bâtir les fondements de son action, pendant cette étape décisive, l’Instance Nationale de la Probité a publié récemment son premier Rapport Annuel au titre de l’année 2019, accompagné d’une dizaine de rapports thématiques détaillés, qui viennent consolider l’aboutissement de plusieurs chantiers fondamentaux et travaux structurants pour la vision qu’elle a développé pour cette nouvelle phase de lutte contre la corruption au Maroc.

Ce premier rapport approfondit l'analyse de la situation de la corruption au Maroc, consolide les avancées, les limites et les contraintes de l'expérience marocaine de lutte contre la corruption sur les deux dernières décennies.

Il présente la vision et le cadre stratégique retenu pour l'action de l'Instance, qui elle-même s'inscrit dans une vision plus globale, celle du modèle de développement, dont le rapport spécifique a été soumis comme contribution aux travaux de la CSMD.

Dans cette réflexion globale, l'Instance a placé la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence et de la gouvernance responsable au cœur des défis de l'édification dudit Nouveau Modèle de Développement. Dans le même sens, l'Instance a détaillé les inflexions nécessaires et les leviers majeurs pour permettre au Maroc de dépasser les limites de s'inscrire sur la voie d'un développement soutenu, inclusif et durable, garantissant une plus grande ouverture sur le Citoyen, comme Cible et Acteur, à même de répondre aux attentes et de restaurer la confiance et d'assurer adhésion et réussite à un modèle de société co-construit.

Par ailleurs ce rapport annuel, donne également un aperçu complet sur les travaux et chantiers lancés dès le lendemain de la nomination par laquelle SM le Roi m'a honoré, et renvoie vers la série d'autres rapports thématiques détaillés, pour approfondir et préciser certains de ses axes.

Plusieurs études et recommandations ont abouti à des avis et recommandations relatifs à des sujets à fort impact sur la prévention et la lutte contre la corruption (l'enrichissement illicite ; le conflit d'intérêts ; la déclaration du patrimoine ; la protection des fonctionnaires dénonciateurs ;

la consolidation du droit d'accès à l'information ; la charte des services publics ; la simplification des procédures ; la transformation digitale de l'administration ; ...), qui ont été rassemblés dans un rapport publié en marge du rapport annuel.

Enfin, l'Instance Nationale de la Probité, à travers toutes les initiatives qu'elle entreprend, confirme son engagement à œuvrer dans le sens du changement profond voulu, dans le cadre d'une vision globale, qui prend appui sur des leviers fondamentaux pour assurer la transition et l'atteinte des objectifs.

Elle souligne que le contexte national offre aujourd'hui l'opportunité de réussir ce changement significatif, porté par la volonté et la détermination exprimées par La plus Haute Autorité du Pays qui a appelé à plusieurs occasions, à la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance, la moralisation de la vie publique et de prévenir et lutter contre la corruption.

Je vous remercie pour votre écoute attentive et je souhaite plein succès à notre visioconférence et à notre coopération.